



DECISION DU PRESIDENT

DP 2022 CA 70

**OBJET – Adhésion à l'Agence
Départementale de Développement
Economique et Touristique des Hautes
Alpes (ADDET)**

Contexte :

L'ADDET est un Groupement d'intérêt public (GIP) regroupant des personnes publiques et des personnes privées (organisme, fédération et syndicats professionnels, personnes morales). Sa mission est l'amélioration du rayonnement des Hautes-Alpes et son attractivité ; la promotion des sites, des produits et des savoir-faire. Fédérer, structurer et développer les filières stratégiques en créant des synergies entre les filières économiques, touristiques et agricoles.

Ceci exposé

Monsieur Le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020-48 du 24 juillet 2020 donnant délégation au Président en matière d'adhésion et retrait à des associations et/ou organismes (hors les établissements publics) regroupant les acteurs intervenant dans les secteurs pour lesquels la CCB a compétence,

Considérant que l'adhésion à l'ADDET donne lieu à une cotisation annuelle à hauteur de 4 340 euros,

DECIDE

ARTICLE 1 :

D'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes du Briançonnais à l'ADDET

ARTICLE 2 :

De signer tous les documents et pièces s'y afférents,

ARTICLE 3 :

D'inscrire chaque année les crédits nécessaires correspondant à la cotisation annuelle.

Fait à Briançon, le 16 AOUT 2022

Le Président,

Arnaud MURGIA

Décision transmis en Préfecture le :
Date d'affichage :

16 AOUT 2022

16 AOUT 2022

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.